

Droits des handicapés ? Chiche !

Qu'apporte l'Union européenne aux conditions de vie des citoyens en situation de handicap ? L'UDAF a posé la question à des candidats.

C'est à Montargis que plusieurs candidats du Loiret aux élections européennes ont été invités à s'expliquer, lundi de la semaine dernière, au Tivoli.

Plusieurs partis ont honoré le rendez-vous. Mais à défaut de candidats, certains avaient leurs représentants, comme le sénateur Jean-Pierre Sueur pour le Parti socialiste, ou Mélusine Harlé pour LREM (La République en marche).

Au service des familles confrontées au handicap, l'UDAF du Loiret (Union départementale des associations familiales) a confronté les points de vue. Cette rencontre était orchestrée par Alice Adobet, directrice de l'UDAF du Loiret.

Des lois existent mais ne sont pas appliquées

Luc Bucheton a exposé la position de Debout la France (parti de Nicolas Dupont-Aignan). Le notaire montargis a déploré que la loi française de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » soit sans cesse reportée. Il a aussi évoqué le rôle des aidants : « Dans notre société, ils sont souvent contraints d'abandonner leur activité professionnelle ».

« Il existe déjà 20 textes de lois à l'échelle européenne : il faut qu'ils soient appliqués », insiste Jean-Pierre Sueur (PS).

Candidate sur la liste de la France insoumise, Marie-Laure Darrigade a rappelé que « la France est ré-



France insoumise, Debout la France, Parti socialiste, PCF, République en marche et UDI ont leurs représentants. Tous conviennent du long chemin face aux attentes des handicapés.

gulièrement condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme » pour non-respect des lois.

« Beaucoup de lois ne vivent pas », a confirmé Annie Blanchard, de l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques). « On sait évaluer les besoins, mais mal concrétiser les solutions sur le terrain. Les avancées mettent des décennies à aboutir ».

Candidat en 5^e position sur la liste nationale du PCF, Mamoudou Bassoum a constaté la lourdeur bureaucratique qui s'impose à chaque dépositaire de dossier : « On ajoute du handicap au handicap. Il faut une directive européenne qui simplifie les démarches ».

Un Français sur sept est confronté au handicap

« Un Français sur sept est confronté au handicap », a rappelé Mélusine Harlé (LREM). « Pourquoi ajouter des lois alors que 30 % des lois françaises ne

sont pas appliquées ? »

« Alors que certains accablent l'Europe de tous les maux, il faut être conscient qu'il y a d'abord un sérieux problème d'organisation au sein des services publics français », insiste Florent Montillot, en 7^e position sur la liste UDI aux Européennes.

Et le témoignage d'une éducatrice spécialisée, parmi les interventions du public, est allé clairement dans son sens. Face à ses démarches pour l'une des personnes dont elle s'occupe, les institutions se sont renvoyées la balle pendant des mois.

« C'est Kafka », s'est dé-

solé M. Montillot. Maire-adjoint d'Orléans et conseiller régional, il a affiché sa maîtrise du dossier : « Face aux carences des services de l'État, la Ville d'Orléans a embauché une trentaine de personnes qualifiées pour assurer l'accompagnement socio-éducatif d'enfants en situation de handicap. Tout cela parce que les services publics font défaut ».

Pas de bus adapté pour rentrer chez soi dans l'agglomération après 19 h 30

M. Montillot a souligné que le problème d'accessibilité des handicapés moteurs (notamment en fauteuil) sur la voirie et dans tous les bâtiments publics reste un problème majeur.

Ce que confirme le Châlettois Karl Martignoni, qu'aucun bus d'Amelys n'était capable de le ramener chez lui au terme de cette rencontre-débat de haute tenue. « Pourquoi cette discrimination au pays des Droits de l'homme ? Les handicapés ont-ils moins de droits que les autres citoyens ? »

JEAN-MARC THIBAUT



Présidente de l'UDAF, Alice Adobet présente le guide « Vote et handicap », édité par Handéo.

Qu'est-ce que l'UDAF ?

L'Union départementale des associations familiales est une association. Il en existe une par département. Ses missions sont régies par le Code de l'action sociale et des familles. La première consiste à défendre les intérêts de l'ensemble des familles, en siégeant au sein des conseils d'administration de la CAF, de la CPAM, dans le domaine du logement et de la santé. Pour défendre la politique familiale, elle donne aussi avis aux pouvoirs publics après

examen de dossiers. D'où des échanges avec des parlementaires, le Département et la préfecture, entre autres.

L'UDAF a aussi une mission de gestion de services d'intérêts familiaux notamment, sur délégation de l'État, la protection de personnes sous tutelle (2.500 personnes suivies dans le Loiret).

L'UDAF intervient enfin dans le champ de la protection de l'enfance (actions éducatives auprès de mineurs en milieu ouvert).

Sous tutelle, ils pourront voter

Depuis le 23 mars dernier, toutes les personnes souffrant de déficience mentale et sous mesure de protection peuvent désormais voter, sauf cas dérogatoire. En clair, toutes les personnes sous tutelle (statut considéré par certains comme une mort civile) ont désormais accès au droit de vote. À l'échelle de l'UDAF du Loiret, cet accès profite à 470 personnes, qui peuvent maintenant faire jouer leur droit de citoyen moyennant un certificat médical.

Cette capacité d'aller voter est pour elles une nouveauté. À leur attention, avec des schémas clairs, l'association nationale Handéo a édité un livret « Trucs et astuces pour faciliter les aides au vote ». Une association « qui libère le pouvoir d'agir des personnes handicapées et des personnes âgées à l'aide d'actions concrètes »,